

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe CGT-FO

Nul ne peut douter aujourd'hui des effets dévastateurs de l'activité humaine sur la biodiversité, pourtant indispensable à la survie de l'humanité. Qu'il s'agisse de la flore ou de la faune, les chiffres sont alarmants et imposent une prise de conscience collective. Il serait en effet illusoire de considérer que l'effondrement des écosystèmes n'entraînerait aucune conséquence sur les développements économiques des nations, à commencer par celui de la France qui fait partie du club des pays qui concentrent à eux seuls les deux tiers de la biodiversité mondiale.

Pour le groupe FO, on ne peut pas taire le fait que l'état de la biodiversité aujourd'hui est aussi en partie la conséquence d'un système économique hyper mondialisé qui promeut la dérégulation et le règne du marché au mépris du bien être des espèces et de la préservation de la nature. La déforestation à outrance en est un des exemples les plus criants.

Il est donc nécessaire d'agir, a fortiori lorsque l'on sait que 55 % du PIB mondial dépend directement d'une biodiversité préservée.

En ce sens, le groupe FO soutient la préconisation de placer la biodiversité au cœur d'un projet collectif en y attribuant les moyens. Néanmoins, dans le cadre des missions en matière de transition écologique confiées aux CSE par la loi Climat Résilience, le groupe FO rappelle le rôle premier de ses mandants dans les CSE, à savoir la seule défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Ils n'entendent donc pas devenir co-décideurs de politiques socialement inacceptables au nom de la transition écologique.

Le groupe FO ne peut que soutenir la préconisation d'attribuer plus de moyens à l'effort de recherche, au contrôle, aux outils réglementaires, au suivi et à la reconquête de la biodiversité. En ce sens, nous ne pouvons que rappeler les effets dévastateurs induits par la révision générale des politiques publiques qui, entre 2007 et 2012, ont considérablement dégradé les moyens des organismes publics en la matière. Renforcer les effectifs de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ne peut donc que recevoir notre assentiment.

Dans le même ordre d'idée, il est pour le moins paradoxal de la part du gouvernement d'afficher des ambitions en matière de défense de l'environnement et de la biodiversité et dans le même temps annoncer la fermeture de l'Ecole Nationale des techniciens de l'Equipement qui forme les Techniciens Supérieurs du Développement Durable. Peut-être devrions-nous préconiser un minimum de cohérence en matière de politique publique.

Enfin, le renforcement des moyens de contrôle des zones de pêches, notamment dans les territoires ultramarins est indispensable à la préservation des espèces dont la France a la responsabilité compte tenu de la superficie de ses espaces maritimes qui la place au deuxième rang mondial.

Vous le savez, le groupe FO a particulièrement à cœur qu'un développement économique socialement juste ne soit pas l'ennemi de l'environnement. C'est également vrai pour la biodiversité. C'est pourquoi nous avons voté pour cette résolution.